



FACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE Sites bénéficiant d'un contrat d'achat régi par l'arrêté du 13 mars 2002

Comment calculer le tarif d'achat applicable à votre production ?

1 NOTE POUR LES CONTRATS ANTERIEURS AU 20 NOVEMBRE 2005 (DATE DE PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL DE L'ARRETE DU 23 AOUT 2005)

L'indice PsdA initialement utilisé pour le calcul et l'indexation du tarif d'achat photovoltaïque n'est plus publié depuis juillet 2004.

Un arrêté paru le 20 novembre 2005 a remplacé PsdA par un nouvel indice appelé IA égal à :

- a) Avant le 15 novembre 2004, IA = PsdA
- b) A partir du 15 novembre 2004, IA est obtenu par la formule suivante :

$$IA = \left(0,65 \times \frac{PPEI}{PPEI_{0704}} + 0,35 \times \frac{TCH}{TCH_{0704}} \right) \times PsdA_{0704}$$

avec $PPEI_{0704} = 104,3$ $TCH_{0704} = 112,3$ $PsdA_{0704} = 115,5$

Pour calculer IA, il faut donc connaître la valeur des indices PPEI et TCH.

Si votre contrat d'achat a été signé avant le 15 novembre 2004, alors prenez soin de remplacer IA_0 par $PsdA_0$ dans les formules ci-après.

Si votre contrat d'achat a été signé après le 15 novembre 2004, un avenant au contrat vous précise les valeurs de TCH_0 et $PPEI_0$ à la date de signature du contrat afin que vous puissiez calculer IA_0 remplaçant $PsdA_0$.

2 PERIODE DE FACTURATION

La période de facturation de l'année N court du 1^{er} novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année N.

Les indices à relever au 1^{er} novembre de la période de facturation sont donc à relever au 1^{er} novembre de l'année N-1.

3 CALCUL DU COEFFICIENT D'INDEXATION L A APPLIQUER AU TARIF AVANT FACTURATION

La formule à appliquer est la suivante :

$$L = 0,4 + 0,3 \frac{ICHTTS1_{(\text{coefficient L})}}{ICHTTS1_0_{(\text{coefficient L})}} + 0,3 \frac{IA_{(\text{coefficient L})}}{IA_0_{(\text{coefficient L})}}$$



$IA_{0(\text{coefficient } L)}$ et $ICHTTS1_{0(\text{coefficient } L)}$ sont indiqués dans *votre contrat d'achat, §6 des conditions particulières*. Ils correspondent aux dernières valeurs connues à la date de signature du contrat.

$IA_{(\text{coefficient } L)}$ et $ICHTTS1_{(\text{coefficient } L)}$ sont les valeurs définitives des dernières valeurs connues au 1^{er} novembre de la période de facturation. Hespul publiera chaque année sur son site internet les valeurs des indices à utiliser peu avant la date de facturation, en général au mois d'octobre.

Si vous désirez trouver ces indices par vous-même, cela est possible. Vous devez alors contacter l'INSEE qui publie les indices ICHTTS1, PPEI et TCH. Nous avons également édité une note pour vous aider à réaliser cette recherche. Consultez notre site internet. <http://www.hespul.org/Vous-devenez-ou-etes-deja.html>

Note importante : Si la mise en service industrielle de votre installation est comprise dans la période de facturation (i.e. il s'agit de votre première facturation), alors $ICHTTS1 = ICHTTS1_0$ et $IA = IA_0$, de telle sorte que $L = 1$

4 CALCUL DU TARIF D'ACHAT INDEXE A UTILISER POUR FACTURER VOTRE PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE EN 2005

$$\text{tarif indexé} = \text{tarif d'achat brut}^* \times L$$

* indiqué dans votre *contrat d'achat, §5 des conditions particulières*.



Règle d'arrondis :

Les indices k et L sont arrondis au 5^{ème} chiffre après la virgule

Les prix exprimés en centimes d'euros sont arrondis au 3^{ème} chiffre après la virgule

Les prix exprimés en euros sont arrondis au 2^{ème} chiffre après la virgule

5 REALISATION DES RELEVES DE PRODUCTION

Le relevé des compteurs de production et de non-consommation (option vente de la totalité de la production uniquement) fait partie des missions de EDF Réseau de Distribution. La fréquence de relève est semestrielle pour les sites de moins de 36 kVA ou mensuelle pour les sites de taille plus importante. C'est l'agent d'EDF-GDF Services qui effectue ces relevés.

Ces relevés seront envoyés au producteur ainsi à l'agence EDF Obligation d'Achat pour validation des facturations.

Au moment de la facturation, c'est le producteur qui effectue un auto-relevé de sa production. EDF Obligation d'Achat réalise ensuite une validation a posteriori en confrontant l'auto-relevé au relevé EDF Réseau de Distribution.

6 FORMAT DE LA FACTURE

Peu avant la date de facturation, l'Agence Administration des Obligations d'Achat vous adressera un modèle de facture comprenant la valeur des indices à utiliser.

Vous n'êtes cependant pas obligé d'utiliser ce modèle précisément.

HESPUL

114, Boulevard du 11 novembre 1918, F-69100 VILLEURBANNE

Tel / Fax : 04 37 47 80 90 /99

pv@hespul.org | www.hespul.org



Guide pour l'établissement de la facture de l'électricité PV
Option vente du surplus

Recueil des données nécessaires à la facturation :

Nouvel index du compteur de production NI	kWh	Date de relève (entre le 25 octobre et le 5 novembre de l'année en cours)
Ancien index du compteur de production AI	kWh	Date de relève (entre le 25 oct. et le 5 nov. de l'année précédente ou date de signature du contrat si 1 ^{ère} facturation)
Plafond annuel PA	kWh	Indiqué dans votre contrat d'achat (\$5 des conditions particulières)
Coefficient L d'indexation de l'année en cours L		Voir Page 1/5
Tarif d'achat brut jusqu'au plafond TA	c€	Indiqué dans votre contrat d'achat (\$5 des conditions particulières)
Tarif d'achat brut au-delà du plafond TP	c€	Indiqué dans votre contrat d'achat (\$5 des conditions particulières)

Calcul de la production :

Nombre de kWh produits P	kWh	$P = NI - AI$
Nombre de kWh produits jusqu'au plafond PJ	kWh	$= P$ si $P < PA$ $= PA$ si $P > PA$
Nombre de kWh produits au-delà du plafond PP	kWh	$= 0$ si $P < PA$ $= P - PA$ si $P > PA$

Calcul du montant à facturer :

Montant à facturer = (Nombre de kWh produits jusqu'au plafond x Tarif d'achat brut jusqu'au plafond x Coefficient L d'indexation) + (Nombre de kWh produits au-delà du plafond + Tarif d'achat brut au-delà du plafond x Coefficient L d'indexation)

$$\begin{aligned}
 \text{Net à facturer} &= (PJ \times TA \times L) + (PP \times TP \times L) \text{ c€} \\
 \text{Net à facturer} &= \boxed{} \times \boxed{} \times \boxed{} + \boxed{} \times \boxed{} \times \boxed{} \text{ c€} \\
 \text{Net à facturer} &= \boxed{} \text{ c€} + 100 \\
 \text{Net à facturer} &= \boxed{} \text{ €} *
 \end{aligned}$$

* Montant hors taxe. En effet, le producteur particulier bénéficiant de la franchise fixée par l'article 293 B du code général des impôts, la TVA n'est pas à appliquer.

FACTURE A ETABLIR APRES LE 1^{er} NOVEMBRE
Paiement sous 20 jours (cachet de la poste faisant foi)



Guide pour l'établissement de la facture de l'électricité PV
Option vente de la totalité de la production

Recueil des données nécessaires à la facturation :

Nouvel index du compteur de production NI	kWh	Date de relève (entre le 25 octobre et le 5 novembre de l'année en cours)	
Ancien index du compteur de production AI	kWh	Date de relève (entre le 25 oct. et le 5 nov. de l'année précédente ou date de signature du contrat si 1 ^{ère} facturation)	
Plafond annuel PA	kWh	Indiqué dans votre contrat d'achat (§5 des conditions particulières)	
Nouvel index du compteur de non-consommation NINC	kWh	Date de relève (entre le 25 octobre et le 5 novembre de l'année en cours)	
Ancien index du compteur de non-consommation AINC	kWh	Date de relève (entre le 25 oct. et le 5 nov. de l'année précédente ou date de signature du contrat si 1 ^{ère} facturation)	
Coefficient d'indexation de l'année en cours L		Voir Page 1/6	
Tarif d'achat brut jusqu'au plafond TA	c€	Indiqué dans votre contrat d'achat (§5 des conditions particulières)	
Tarif d'achat brut au-delà du plafond TP	c€	Indiqué dans votre contrat d'achat (§5 des conditions particulières)	

Calcul de la production :

Nombre de kWh produits P	kWh	$P = NI - AI$
Nombre de kWh consommés C	kWh	$C = NINC - AINC$
Nombre de kWh vendus V	kWh	$V = P - C$
Nombre de kWh produits jusqu'au plafond PJ	kWh	$= V$ si $V < PA$ $= PA$ si $V > PA$
Nombre de kWh produits au-delà du plafond PP	kWh	$= 0$ si $V < PA$ $= V - PA$ si $V > PA$

Calcul du montant à facturer :

Montant à facturer = (Nb de kWh produits jusqu'au plafond x Tarif d'achat brut jusqu'au plafond x Coefficient d'indexation L) + (Nb de kWh produits au-delà du plafond x Tarif d'achat brut au-delà du plafond x Coefficient d'indexation L)

$$\begin{aligned} \text{Net à facturer} &= (PJ \times TA \times L) + (PP \times TP \times L) \text{ c€} \\ \text{Net à facturer} &= \boxed{} \times \boxed{} \times \boxed{} + \boxed{} \times \boxed{} \times \boxed{} \text{ c€} \\ \text{Net à facturer} &= \boxed{} \text{ c€} + 100 = \boxed{} \text{ €} * \end{aligned}$$

* Montant hors taxe. En effet, le producteur particulier bénéficiant de la franchise fixée par l'article 293 B du code général des impôts, la TVA n'est pas à appliquer.

FACTURE A ETABLIR APRES LE 1^{er} NOVEMBRE
Paiement sous 20 **jours** (cachet de la poste faisant foi)

Producteur

.....
.....
.....

Adresse de facturation si différente

.....
.....

Contrat d'achat N°

Adresse du site de production

.....
.....

EDF Agence Obligation d'Achat Sud Est
9 rue des Cuirassiers
BP 3013
69399 LYON Cedex 03

Facture émise le

Facture n°

Période de production
du 1^{er} novembre 200... au 31 octobre 200...

Récapitulatif des relevés :

Date du relevé	N° du compteur (matricule)	Ancien	Nouveau	Différence
Compteur de production kWh kWh kWh
Compteur de non consommation si applicable kWh kWh kWh

Plafond annuel : kWh (*\$5 des conditions particulières du contrat d'achat*)

Tarif d'achat en deçà du plafond annuel : c€/kWh

Tarif d'achat au-delà du plafond annuel : c€/kWh

Coefficient L appliqué :

Taux de TVA appliqué* :

Libellé	Prix en Euros
Conformément au contrat cité ci-dessus relatif à la production d'électricité photovoltaïque :	
Production dekWh àc€/kWh € HT
Production dekWh àc€/kWh	+ € HT
TVA à payer* :	+ €*
Total Net à payer € TTC

*pour un particulier : TVA non applicable en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts donc = 0

Règlement par chèque ou virement bancaire sous 20 jours, conformément à l'article IX des conditions générales du contrat cité ci-dessus.

Facture n°	Etablie le
-------------------	-------------------

Contrat d'achat photovoltaïque	n°
Période <u>annuelle</u> de facturation	du _____ au _____

Coordonnées	Coordonnées
Producteur	Acheteur EDF EDF Agence Obligation d'achat Sud Est
Détail adresse	Détail adresse 9 rue des Cuirassiers BP - 3013
Code postal	Code postal 69399 LYON Cedex 03
Commune	Commune
Tél	Tél 04 78 71 65 00
mail	mail <u>OA-SOLAIRE@edf.fr</u>
Adresse du site de production (si nécessaire)	TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317
Détail adresse	EDF a opté pour la TVA sur les débits.
Code postal	Modalités de paiement :
Commune	Chèque (nom et adresse) :
	Virement (données R.I.B.) :

Compteur de production, n° :	
Date nouveau relevé du :	Valeur du nouvel index (P1) :
Date ancien relevé du :	Valeur de l'ancien index (P2) :
	Production (P1-P2) : _____ kWh

Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité, ne pas renseigner en cas de vente en surplus), n° :	
Date nouveau relevé du :	Valeur du nouvel index (A1) :
Date ancien relevé du :	Valeur de l'ancien index (A2) :
	Consommation Auxiliaires (A1-A2) : _____ kWh

Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) :	_____ kWh
---	-----------

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :	_____ kWh
---	-----------

Production livrée en kWh, jusqu'au plafond	Montant de la facture		
	au tarif de _____	Soit un montant de :	- €
	Production livrée en kWh, au-delà du plafond	au tarif de _____	Soit un montant de :
Montant total, hors TVA.			- €

<small>Conditions de règlement : Le paiement interviendra, au plus tard, à fin de mois si la facture est expédiée à l'acheteur au plus tard le 10 du mois et, ce délai sera augmenté d'autant de jours que ceux compris entre le 10 du mois et la date d'expédition de la facture.</small>	Signature :
--	--------------------

A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 50% (ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture).